

**ABONNEMENT.**  
 Un an. . . . . 30 fr.  
 Six mois. . . . . 16  
 Trois mois. . . . . 8  
**Hors du Département.**  
 Un an. . . . . 35 fr.  
 Six mois. . . . . 18

**On s'abonne**  
 Chez MM. G. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
 Passage des Princes,  
 A PARIS,  
 et chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne. . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75  
 S'adresser, pour l'insertion  
 des annonces, à M. **PAUL**  
**GODET**, imprimeur, place  
 du Marché-Noir.

**On s'abonne**  
 Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>,  
 Place de la Bourse,  
 A PARIS,  
 et chez tous les Libraires.

**J.-R. DENAIS,**  
 Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

**ANNONCES ET ABONNEMENTS,**  
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

**LA DÉMISSION DE M. DE KÉRATRY.**

Le *Soir* donne comme certaine une nouvelle qui doit avoir le plus grand retentissement, parce que, si elle est vraie, les conséquences en seront des plus graves.

M. le comte de Kératry, préfet des Bouches-du-Rhône, aurait remis sa démission entre les mains du ministre de l'intérieur, et cette résolution aurait été motivée par l'attitude du gouvernement dans le conflit engagé entre la préfecture et le conseil général de Marseille.

Est-il nécessaire d'insister sur le rôle joué depuis longtemps déjà par M. de Kératry dans le Midi ? C'est là que le premier a su rendre la confiance au parti de l'ordre découragé, écœuré par le douloureux spectacle de la dictature des proconsuls du 4 septembre.

Trop souvent, jusque-là, les honnêtes gens s'étaient abstenus, et, par cela même, avaient laissé champ libre aux manœuvres des radicaux.

Dès son arrivée, M. de Kératry a su, par son activité et par son énergie, rétablir l'ordre et la tranquillité dont le gouvernement a si grand besoin. Dans un milieu aussi ingrat que celui où il se trouvait placé, l'honorable préfet n'a pas craint de tenir constamment tête aux radicaux dont l'audace et l'arrogance s'accroissaient de jour en jour.

L'entente devenait impossible entre le conseil général et le préfet, et lorsque celui-ci demanda la dissolution du conseil, le ministre de l'intérieur s'empressa de souscrire à sa demande, mais bientôt il revint sur sa décision.

« Il entrait dans les calculs du pouvoir de ménager les radicaux du Midi et d'humilier devant eux l'autorité gouvernementale, sans

pourtant rompre en visière avec les conservateurs républicains et les gens d'ordre. M. de Kératry possède à un trop haut degré le sentiment de sa dignité et le respect du gouvernement qu'il sert pour consentir à faire ces doubles grimaces.

» Le parti de l'ordre lui avait donné sa confiance. Il n'a pas voulu le trahir, et le jour où il a pu constater que les ministres, malgré des promesses formelles et répétées, manquaient aux engagements pris et ajournaient la dissolution du conseil général des Bouches-du-Rhône, il a préféré n'être plus rien, plutôt que d'être le représentant humilié d'un gouvernement qui s'humilie devant une poignée de radicaux. »

C'est le *Soir* qui s'exprime ainsi : le *Soir* qui n'est certes pas suspect d'hostilité ni contre la République ni contre M. Thiers.

Ah ! c'est que l'impression que produira dans le Midi, dans la France entière, la retraite de M. de Kératry, sera des plus désagréables.

Comment accorder, en effet, les promesses solennellement faites à la tribune avec des mesures tellement contraires aux engagements pris ? Croit-on que les conservateurs se contenteront de paroles et qu'ils verront d'un bon œil des actes manifestement contraires aux espérances qu'ils pouvaient avoir ?

Assurément non.

« Nous demandons à M. le ministre de l'intérieur, comme dit le journal que nous venons de citer, ce que feront les fonctionnaires placés sous ses ordres, s'ils reconnaissent que le gouvernement, en dépit des assurances les plus réitérées, des instructions les plus précises, les livre à la risée des hommes qu'ils avaient reçu mission de combattre ? Quand le bruit se sera répandu, dans les départements, que les radicaux,

en minorité à la Chambre, en minorité dans le pays, ont néanmoins assez d'influence pour obtenir du ministre la révocation d'instructions et l'abandon de ses agents, si hauts placés soient-ils, nous nous demandons de quelle autorité jouiront les fonctionnaires, et quel succès ils obtiendront dans leur œuvre de propagande gouvernementale.

» Nous prions aussi M. le ministre de l'intérieur de nous dire combien, à son sens, il compte de préfets et de sous-préfets capables de jouer le jeu de dupes qu'il a voulu infliger à M. de Kératry, et que ce dernier, d'ailleurs, ne pouvait pas et ne voulait pas accepter.

» Nous prions encore M. le ministre de nous expliquer comment il s'y prendra pour faire croire aux populations à sa fermeté, si ces dernières apprennent qu'après avoir préparé et approuvé à midi la dissolution d'un conseil général, il a déclaré à une heure que cette dissolution était inopportune. Nous demandons de plus au gouvernement comment il espère attacher à la République conservatrice les citoyens qui ne se rapprochent pas sans défiance de cette forme de gouvernement, s'il établit à leurs yeux qu'il refuse à son propre préfet, à l'homme auquel il a confié le poste le plus élevé de France, à l'énergique fonctionnaire qu'il a chargé de pacifier Toulouse et Marseille, une satisfaction accordée à quelques révolutionnaires. »

Il n'y a pas de taquineries, de tracasseries de tout genre qui n'aient été faites à M. de Kératry par la démagogie. Le préfet de Marseille n'a pas faibli une seule fois, il s'est toujours servi de son autorité pour faire respecter la religion et les lois et pour les défendre contre les empiètements des radicaux. Nous souhaitons donc vivement que M. de Kératry reste à Marseille, et si

nous le voyons abandonné au profit de ses adversaires, nous serions obligés, après avoir applaudi aux paroles du gouvernement qui pouvaient nous faire espérer un retour sincère vers la politique d'ordre et de modération, de déplorer les actes du même gouvernement et de reconnaître que nous sommes encore conduits seulement par des mots et par des promesses.

J.-R. DENAIS.

Voici la liste des signataires du manifeste de la gauche républicaine que nous avons publié hier :

- Président.*  
Albert Grévy (Doubs).
- Vice-président.*  
Magnin (Côte-d'Or).
- Secrétaires.*  
Sadi Carnot (Côte-d'Or), Lévêque (Côte-d'Or).
- Questeurs.*  
Faye (Lot-et-Garonne), Ch. Rolland (Saône-et-Loire).
- Comité de direction.*  
Général Guillemaut (Saône-et-Loire), Humbert (Haute-Garonne), Laget (Gard), Le Royer (Rhône), Malézieux (Aisne), Rousseau (Finistère).
- Ont signé :*  
MM. le docteur Allemand (Basses-Alpes), Anceion (Meurthe-et-Moselle), Arnaud de l'Ariège (Seine), Arago (Pyrénées Orientales), Bamberger (Meurthe-et-Moselle), Bardoux (Puy-de-Dôme), Barni (Somme), Berlet (Meurthe-et-Moselle), Billy (Meuse), Bozerian (Loir-et-Cher), Boucau (Landes), Brice (Meurthe-et-Moselle), Ch. Brun (Var), Carion (Côte-d'Or), Carquet (Savoie), Carnot père (Seine-et-Oise), Cazot (Gard), Chardon (Haute-Saône), Charlon (Yonne), Cherpin (Loire), Chevandier (Drôme), Claude (Meurthe-et-Moselle), Claude (Vosges), Clerc (Drôme), de Combarieu (Isère), Contaut (Vosges), Cunit (Loire), Daron (Saône-et-Loire), Delacroix (Eure-et-Loire), Colonel Denfert (Charente-Inférieure), Deschamps (Meurthe-et-Moselle), Deregnacourt

28 Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

(Suite.)

CHAPITRE VII.

LA NUIT FATALE.

L'hiver était arrivé. Il était venu, non pas comme en France, timide voyageur auquel le temps manque pour défaire ses malles et s'installer ailleurs que dans une hôtellerie.

Il était venu en conquérant et en roi. Sous son manteau d'hermine, étendu depuis les Karpathes jusqu'aux rives de la mer Blanche, prairies et lacs, rivières et ruisseaux avaient disparu ; la voix de la nature

semblait s'être éteinte et le désert s'était fait.

Du haut de la terrasse d'Atrada, dépouillée de fleurs et de verdure, l'œil ne découvrait au loin que neiges et forêts, masses sombres sur un fond éblouissant de blancheur, et çà et là de gigantesques croix noires ou quelques villages à demi-enfouis ; l'oreille n'entendait que les longs soupirs du vent, pleurant à travers les bouleaux et les chênes dénudés, le rauque croassement des corbeaux, tournoyant lentement sous un ciel terne et bas, et les hurlements des loups dans la profondeur des grands bois.

Plus de chants de moissonneurs, plus de mugissements de troupeaux, partout un silence de mort qu'interrompait à peine le faible son des clochettes suspendues à l'avant d'un traîneau isolé.

Point de pluie, point de brouillard, mais une neige dense, continue, tombant en poussière impalpable et se durcissant aussitôt sous l'étreinte terrible du froid. A peine le pied laissait-il une légère empreinte sur la couche la plus nouvelle. Une heure plus tard, le fer du traîneau le plus lourd glis-

sait, sans la rayer, sur sa surface aussi dure que le marbre.

C'était l'hiver dans toute sa majesté, une image grandiose de la mort.

La vie n'était pourtant pas éteinte, elle n'était que suspendue. Ensommeillées sous l'épais tapis blanc, les plantes n'attendaient que les premières effluves du printemps pour se couvrir de feuilles et de fleurs, et dans leurs isbas, faites de troncs d'arbres, calfeutrées de mousse, les paysans, groupés autour de leurs poêles de briques, s'occupaient à réparer leurs ustensiles de ménage ou à se fabriquer de nouveaux outils. Puis, quand la nuit descendait hâtive, ils allumaient à l'angle de la chambre commune de minces torches de sapin, au-dessous de l'image vénérée de la Vierge de Tchestakove, et les vieillards contaient des légendes, pendant que les hommes achevaient l'ouvrage commencé et que les jeunes filles brodaient, avec des laines de diverses couleurs, les chemises de soie ou les caftans de drap de leurs frères et de leurs fiancés.

C'était pour la première fois que César,

habitué au bruit et aux plaisirs des jours froids à Paris, voyait, du fond de sa retraite, un véritable hiver. Il trouvait assurément une grande différence entre son existence actuelle et son existence passée, mais assez riche de son propre fond pour savoir se suffire à lui-même, il n'eût point échangé le calme d'Atrada pour l'agitation de la capitale.

Naturellement actif, il savait se créer des occupations au lieu de se laisser aller à la torpeur, et partageait son temps entre la peinture, la musique et la lecture. Un moment même il avait eu la velléité d'écrire ses mémoires, mais, dès la seconde page, il s'était arrêté, faute de matière.

Un niais eût, à sa place, rempli dix volumes ; peut-être même les aurait-il fait imprimer.

La famille se réunissait rarement jusqu'au souper, à huit heures du soir ; chacun avait ses occupations.

Thadéa était, non-seulement mère de famille, mais excellente maîtresse de maison ; c'était sur elle que roulait toute l'adminis-



(Nord), Dorian (Loire), Dubois (Côte-d'Or), Duparc (Haute-Savoie), Ducoux (Loir-et-Cher), Dufay (Loir-et-Cher), Pascal Duprat (Landes), P. Durieu (Cantal).

Escarguel (Pyrenées-Orientales).

J. Favre (Seine), Fernier (Doubs), Flotard (Rhône), Folliet (Haute-Savoie), Fouquet (Aisne), Fourcaud (Gironde), Flye-Sainte-Marie (Marne).

Ganault (Aisne), Gatien-Arnoult (Haute-Garonne), Gaudy (Doubs), George (Vosges), Girerd (Nièvre), Goblet (Somme), Godin (Aisne), Grandpierre (Meuse), Guichard (Yonne), Guinard (Savoie), Guinot (Indre-et-Loire), Guiter (Pyrenées-Orientales).

Hèvre (Seine-et-Oise).

Journault (Seine-et-Oise), de Jouvencel (Seine-et-Oise), Jozon (Seine-et-Marne).

Labélonne (Seine-et-Oise), Laffize (Meurthe-et-Moselle), Lamy (Jura), Larriou (Gironde), Leblond (Marne), Lebreton (Finistère), P. Lefranc (Pyrenées-Orientales), Lucet (Constantine).

Malens (Drôme), Margaine (Marne), Martin, Henri (Aisne), Mazeau (Côte-d'Or), Mestreau (Charente-Inférieure), Monier (Vaucluse), Moreau (Côte-d'Or), Morin, Paul (Seine), Morvan (Finistère).

Noël Parfait (Eure-et-Loire).

Parent (Savoie), général Péliissier (Saône-et-Loire), Pelletan (Bouches-du-Rhône), Pernolet (Seine), Ezéar Pin (Vaucluse), De Pompéry (Finistère).

Rameau (Seine-et-Oise), Michel Renaud (Basses-Pyrenées), Riondel (Isère), Léon Robert (Ardenes), Roussel (Lozère), Roux (Puy-de-Dôme).

Salneuve (Puy-de-Dôme), Schérer (Seine-et-Oise), Silva (Savoie), Simiot (Gironde), Soye (Aisne).

Tamiser (Jura), Tassin (Loir-et-Cher), Testelin (Nord), Thomas (Marne), Thurel (Jura), Turquet (Aisne).

Vacherot (Seine), Varroy (Meurthe-et-Moselle), Villain (Aisne), Viox (Meurthe-et-Moselle).

Warnier (Marne), Warnier (Algérie), Wilson (Indre-et-Loire).

La liste des adhésions, observe le *Siècle*, n'est pas complète.

## LA CLASSE DE 1871.

Le gouvernement s'est enfin décidé à s'occuper des jeunes gens appartenant à la classe de 1871.

Le tirage au sort commencera pour eux le 20 août courant.

La loi militaire est votée, le sort de ces jeunes gens est fixé par l'article 74 de cette loi; le temps valable pour la durée du service a commencé en ce qui les concerne le 4<sup>er</sup> juillet dernier. En outre, ces jeunes gens ne sont pas placés sous l'effet de la législation nouvelle: ils seront les derniers qui profiteront de la loi de 1832, modifiée en 1868.

La seule différence, c'est qu'au lieu de passer dans la garde mobile ils passeront, après leur temps de service, dans la réserve de l'armée active, ce qui équivaut.

Malgré ce qu'on a dit à la tribune, toute

tration intérieure, elle était la Marthe d'Atrada. Sérieuse et remarquablement intelligente, elle cachait, sous des dehors un peu froids et sous une apparente indifférence, une âme énergique et passionnée; c'était, dans toute l'acception du mot, la femme du devoir.

Marpha, avec moins de jugement, avait plus d'imagination; vive, d'une beauté piquante, spirituelle, ardente au plaisir, non par amour du plaisir, mais par besoin de mouvement et d'agitation, elle joignait, à une piété moins raisonnée que celle de sa sœur, une exaltation patriotique dans laquelle entraient, pour beaucoup, sans qu'elle s'en doutât, l'amour irréflecti des aventures héroïques.

Entre les deux sœurs, César aurait eu de la peine à se prononcer, s'il eût fallu choisir; la société de Marpha lui était plus agréable, mais il ressentait pour Thadéa une sorte de vénération. Du reste, il n'avait pas à se prononcer, l'une était mariée et mère, l'autre fiancée à un homme vers lequel il se sentait attiré par une vive sympathie. Cette

la classe de 1871 est encore dans ses foyers; les hommes qui la composent n'ont pas subi le tirage au sort; ils n'ont pas été examinés par le conseil de révision; les exemptions ni les dispenses n'ont pas été prononcées; les listes du contingent n'ont pas été dressées; en un mot, aucune opération de recrutement n'a eu lieu pour cette classe.

Seuls, les tableaux de recrutement ont été dressés, et l'on s'est arrêté là.

Il est très-important pour les familles que cette incertitude ne se prolonge pas davantage. Chacun des jeunes gens a un intérêt sérieux à savoir s'il est exempté, s'il est dispensé, s'il est dans la réserve ou s'il doit entrer dans l'armée active.

On ne peut oublier, du reste, que jusqu'au 31 décembre, ces jeunes gens auront le droit de se faire substituer ou remplacer. Or, ils ne peuvent profiter de cette dernière faveur d'une loi qui va disparaître si on leur en refuse le moyen en ne fixant pas leur position.

Le tirage et la révision qui vont avoir lieu auraient dû être accomplis en février et en mai derniers.

## Chronique Politique.

Un nouveau projet de loi sur le duel est en préparation.

Il serait peu innové à la loi actuelle, mais l'application en serait rendue plus facile par une détermination précise qui manque à ses dispositions essentielles.

Le projet serait déposé dès la rentrée.

Voici la répartition des souscriptions à l'Emprunt, entre Paris, les départements et l'étranger, d'après les chiffres officiels:

Le 31 juillet, le chiffre de l'Emprunt s'élevait à 2 milliards 464,425,000 francs de rentes, représentant un capital de 41 milliards 641 millions de francs.

Pour Paris. — 790 millions 886,000 fr. de rentes, correspondant à un capital de 13 milliards 445,062,000 fr.

Pour les départements. — 246 millions 460,000 francs de rentes, correspondant à un capital de 4 milliards 379,820,000 francs.

Pour l'étranger. — 1 milliard 246 millions 779,000 francs de rentes, correspondant à un capital de 24 milliards 265 millions 243,000 francs.

On dit que M. Barodet a quitté Versailles sans être précisément enchanté de l'accueil qu'il aurait reçu dans les régions officielles.

A son retour à Lyon, il aurait laissé entendre au conseil municipal qu'il n'était pas éloigné d'offrir sa démission, qui dépendait, en ce moment, du choix du nouveau préfet du Rhône.

La plupart des journaux et l'Agence Havas annoncent que la maison Rothschild, de Londres, a souscrit à l'Emprunt 2 milliards. Ils oublient d'ajouter qu'elle a fait

situation avait fait tout naturellement écrouler l'échafaudage de ses anciennes idées; ne pouvant être le mari ni de Thadéa, ni de Marpha, il s'était tout bonnement contenté d'être leur frère et n'avait eu aucune peine à se faire accepter comme tel.

Quelques mois avaient suffi pour amener ce changement sans aucune secousse, et la vie de famille lui semblait si douce qu'il ne songeait même plus à se créer une position qui l'eût forcément éloigné d'une maison dans laquelle il coulait si doucement sa vie.

Comme ceux qui ont beaucoup souffert, Kirposky joignait au patriotisme une rare prudence; évitant de se mêler des affaires politiques, il vivait retiré, passant les jours d'hiver à régler sa comptabilité et à méditer sur des journaux d'agriculture, les seuls qu'il voulait lire; l'été, dirigeant avec activité l'exploitation de ses vastes domaines. La seule chose au monde sur laquelle il fût inflexible, était le devoir. Là, c'était un roc que rien n'eût pu ébranler. Aussi lorsqu'il s'était agi de convertir en temple russe l'é-

glise du village d'Atrada, n'avait-il pas hésité un seul instant à s'y opposer de toutes ses forces.

Cette résistance inattendue avait causé la plus vive indignation à l'honnête Krapoulof, qui n'avait ménagé, en cette circonstance, ni injures, ni menaces, ni rapports calomnieux au gouverneur.

Autant eût valu essayer de déraciner un chêne avec la main.

Son Excellence fut obligée de céder: il craignait l'influence de Kirposky.

« Ne réveille pas cet ours qui dort, dit le proconsul à l'agent de police, à la première désobéissance, il paiera double. »

De cette prudente recommandation il résulta que le pieux abbé Rascomsky resta dans son église.

Seulement, comme il importait qu'à Pétersbourg on ne se doutât pas de la victoire du rebelle Kirposky, le gouverneur avait, le même jour, envoyé un rapport détaillé sur l'installation d'un pope imaginaire dans l'église d'Atrada, sur l'empressement des habitants à exécuter les ordres de Sa Majesté

## Informations militaires.

Après de mûres délibérations, l'administration de la guerre a décidé que l'école de pyrotechnie qui était précédemment à Metz, serait transportée à Bourges.

Les deux autres écoles de pyrotechnie sont à Arras et à Montpellier.

On a dit, puis on a démenti qu'il était question de confier deux grands commandements aux généraux Chanzy et Ducrot.

Le *Journal des Débats* croit qu'il est cependant certain aujourd'hui que le général Ducrot prend le commandement de Bourges et le général Chanzy celui de Tours.

Il vient d'être décidé, au ministère de la guerre, que les régiments de cavalerie et d'artillerie auraient désormais une fanfare semblable à celle des bataillons de chasseurs à pied.

Cette nouvelle fanfare se composera de trente exécutants.

Nous recevons de Berlin, dit la *Patrie*, des renseignements intéressants sur la situation financière du pays. Les dépenses militaires de toute nature n'ont pu être entièrement soldées, malgré le paiement des 2 milliards déjà fait par la France. Il reste encore à payer une somme de 110 millions pour liquider les frais de la guerre.

Le manque d'argent a empêché la Prusse de terminer sa nouvelle organisation militaire, principalement en ce qui touche le matériel. On parle beaucoup de cette organisation, on fait des règlements très-étudiés, on constitue des corps d'armée, des réserves, on fait des projets pour les places fortes, pour l'établissement des nouvelles

lignes stratégiques de chemins de fer. Mais pour terminer tous ces projets si importants, on n'a pas d'autres ressources que les 3 milliards de la France. A part les sommes prélevées par les princes pour leurs besoins personnels et pour les dotations faites aux généraux et à certains hauts personnages, les 3 milliards seront appliqués à l'armée et à la défense du territoire.

L'état-major général vient de décider la construction d'une voie exclusivement stratégique allant de Neuf-Brisach à Donaueschingen, avec établissement sur le Rhin d'un pont fixe, qui sera une véritable forteresse; un embranchement ira de Tottlingen à Mengen par Sigmaringen, et mettra ainsi Neuf-Brisach en communication avec Ulm, en se reliant aux lignes qui existent déjà.

Les populations allemandes ne profiteront en rien de l'argent de la France. Aucune portion ne sera employée à des travaux d'utilité publique.

lignes stratégiques de chemins de fer. Mais pour terminer tous ces projets si importants, on n'a pas d'autres ressources que les 3 milliards de la France. A part les sommes prélevées par les princes pour leurs besoins personnels et pour les dotations faites aux généraux et à certains hauts personnages, les 3 milliards seront appliqués à l'armée et à la défense du territoire.

L'état-major général vient de décider la construction d'une voie exclusivement stratégique allant de Neuf-Brisach à Donaueschingen, avec établissement sur le Rhin d'un pont fixe, qui sera une véritable forteresse; un embranchement ira de Tottlingen à Mengen par Sigmaringen, et mettra ainsi Neuf-Brisach en communication avec Ulm, en se reliant aux lignes qui existent déjà.

Les populations allemandes ne profiteront en rien de l'argent de la France. Aucune portion ne sera employée à des travaux d'utilité publique.

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

#### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

Extrait de la délibération du 23 juillet 1872.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance, M. Coulon, nommé rapporteur de la commission du budget, est invité par M. le maire à donner lecture de son rapport, lequel est ainsi conçu:

Messieurs,

La commission chargée par vous de l'examen de la gestion administrative de 1871, des chapitres additionnels au budget de 1872 et du budget de 1873, vient vous rendre compte de son travail et de la mission que vous lui aviez confiée. Cette étude comparée des faits accomplis ou en voie d'exécution, toujours ardue et laborieuse, soit qu'ils résultent, ces faits, d'initiatives spontanées, ou des nécessités, des pressions, des circonstances, nous a été singulièrement facilitée par l'unité de but et de principes qui existe si heureusement entre le conseil et l'administration de la cité.

Fidèle à son origine et à son mandat, elle tient à honneur d'être la loyale représentation de la majorité électorale; elle sait qu'elle ne peut et ne doit jamais s'en séparer, et que, du jour où une administration ne serait plus l'interprète et la force active de cette majorité, elle n'exercerait plus qu'une autorité usurpée. C'est la loi de notre époque de réforme et de progrès du suffrage universel, honnête et vrai.

Toutefois, dans cette voie, hérissée d'obstacles, des progrès et des réformes, il y a de légitimes aspirations, dont une administration, prévoyante et sage, doit ajourner la réalisation, car une réforme, intempestive ou trop hâtée, peut devenir plus dangereuse que l'abus qu'elle devait corriger.

Messieurs, dans l'administration des intérêts si

autocratique et sur les espérances certaines du retour des catholiques désillusionnés à la vraie croyance schismatique.

Krapoulof n'y perdit rien.

Depuis ce jour, et tous les trois mois, il signait, du nom de Krapoulovsky (le soi-disant pope), un reçu de cent roubles, assignés pour le traitement du digne missionnaire, et... le mettait dans sa poche. C'était encore un *casuel*.

Le brave fonctionnaire avait, on le voit, plus d'une corde à son arc.

Le soir, après le souper, la famille se réunissait dans le salon, sorte de vaste serre, dont la chaleur douce et toujours égale permettait à Thadéa de conserver ses chères plantes en pleine floraison pendant les plus grands froids. Marpha, qui, pendant la plus grande partie du jour, s'était tenue dans son appartement, occupée à un ouvrage mystérieux, faisait de la musique ou chantait avec son frère Georges. César dessinait ou causait, et Chusco, oubliant ses préoccupations politiques, jouait, avec un imperturbable sérieux, un nombre illimité de par-



complexes d'une cité, l'ensemble de tous ses actes se rapporte à trois séries de travaux et d'études ; cette administration n'est irréprochable et digne de son mandat, qu'autant qu'elle y a parfaitement répondu. De là, un examen qui a pour but de résoudre trois ordres de questions : 1° — Travaux, Établissements et Services publics ; 2° — Instruction et Éducation ; 3° — Finances de la Commune.

Nous parcourons successivement ces trois chapitres, et toutes les questions, de quelque importance, passeront ainsi méthodiquement devant vos yeux.

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

##### Travaux, Établissements, Services publics.

Nous ne referons pas, Messieurs, le triste tableau de nos désastres, des souffrances de notre industrie et de notre commerce. Mais nous sommes obligés de reconnaître que le contre coup s'en fait ressentir encore aujourd'hui, bien que le mouvement ascensionnel des affaires s'accuse heureusement dans une rapide progression.

La population agglomérée de notre ville, amoindrie d'un douzième, se relèvera bientôt à son chiffre normal, nous en avons l'espérance, et voici les considérations sur lesquelles elle se fonde et se justifie.

1° — La réorganisation de notre belle École de cavalerie, que tant de villes, plus importantes que la nôtre, nous ont enviée, va rouvrir une source précieuse pour nos revenus communaux et pour les intérêts particuliers. Vous savez avec quelle activité patriotique notre administration a su profiter habilement des bienveillantes dispositions du gouvernement de la République. A une époque prévue et prochaine, l'École de cavalerie aura atteint l'effectif de ses plus brillantes périodes.

Vous jugerez avec raison qu'il convient de rétablir les courses militaires, comme création spéciale, sans esprit d'exclusion contre les courses de création libre des sociétés hippiques. Vous regretterez que les dépenses du poste militaire, imposées à la charge de notre budget, nous obligent de réduire le chiffre voté pour ces courses militaires, de 2,500 fr. à 2,000 fr.

Cette réduction nous a paru d'autant plus nécessaire qu'une somme de 2,000 fr. a été allouée pour nos fêtes nationales.

2° — Le grand établissement hydraulique de la place du Bellay est un de ces progrès matériels que réclamait notre population tout entière, qu'avaient étudié nos administrations antérieures et que des essais infructueux avaient fait ajourner. Plus heureuse, l'administration actuelle, au moyen d'une concession de cinquante ans à MM. Fortin, Hermann et C<sup>ie</sup>, et aux prix proportionnels d'abonnements, qu'elle a réglés, aura doté la ville de Saumur d'une large distribution d'eau de Loire, pure et salubre, pour les besoins de nos établissements communaux et des habitations privées.

Des premières dépenses d'installation d'appareils dans les établissements publics s'élèvent approximativement à la somme de 3,804 fr. 15 c.

3° — La place du Roi-René, rectifiée et achevée, a nécessité des travaux considérables qui nous ont permis de créer, pendant la saison d'hiver, si cruelle pour une partie de notre population, des ateliers nationaux qui ont offert le travail à un grand nombre de bras inoccupés.

Les dépenses de la commune, pour les remblais et profils de la place du Roi-René, s'élèvent à la somme de 4,750 fr. dus à M. Pichat, de laquelle il faut défalquer, au bénéfice de la ville, 2,000 francs dus par M. Barbin-Moricet, à raison de ces remblais.

4° — Une des plus laborieuses opérations des précédents exercices, la plus utile au point de vue des travaux à exécuter, du rendement des revenus publics et de l'avenir de notre cité, c'est incontestablement la transaction concernant la grande ligne du chemin de fer de Poitiers.

A cette occasion, la commission se fait un devoir d'être l'interprète de la reconnaissance publique pour l'activité infatigable qu'ont déployée successivement les administrations municipales qui ont eu à s'en occuper, vous savez à quelles épreuves, dirons-nous à quelles entraves, cette opération de premier ordre a été soumise. Tous les obstacles ont été aplanis. Moyennant une subvention coopérative de 100,000 fr. déjà consentie et d'une somme égale de 100,000 fr. conditionnellement votée, la ville de Saumur obtiendra le transit et l'entrepôt des produits du Centre et du Sud-Ouest.

Un pont-viaduc, monumental, serait construit sur la Loire, pour unir cet important tronçon à la grande ligne du Maine et de la Normandie.

Nous ne parlerons pas des lignes ou tronçons secondaires, dont Saumur, nous en avons la confiance, aura une large part ; mais ne nous est-il pas permis déjà d'entrevoir une ère de prospérité nouvelle pour notre cité ?

5° — A diverses reprises, dans l'exercice courant, plusieurs membres du conseil ont fait remarquer le mauvais état du chemin de grande communication de Saumur à la Motte-Bourbon, pour lequel, de 1871 à 1873, la ville aura supporté une contribution de 6,809 fr. ; votre commission s'étonne : 1° que le conseil général du département, en établissant le chiffre total d'entretien du chemin n° 50 n'ait pas arrêté, sur des motifs que nous puissions discuter, la quote-part afférente à la ville de Saumur, quote-part que nous sommes disposés à croire trop chargée ; — 2° qu'il n'ait été exécuté sur ce chemin si important, que des travaux sans résultats sérieux ; — 3° que le service du cantonnier y soit à peu près nul. Elle vous invite, Messieurs, à émettre un vote expressif, pour que votre administration adresse à cet égard de justes observations au conseil général.

Ici nous ne pouvons omettre qu'une grande amélioration est soumise, en ce moment, à l'approbation du Préfet et du département. Un trottoir serait construit dans le parcours de cette route, jusqu'à l'entrée du cimetière de la commune ; une somme de 24,000 fr. serait affectée à son exécution. Le Conseil devra voter sa quote-part réglementaire du quart de la dépense générale, soit la somme de 6,000 fr.

6° — Le Bureau de bienfaisance, l'objet des constantes préoccupations du Conseil et de l'administration, appelle toujours des réformes indispensables. De ce côté, on n'a encore presque rien fait. Toutefois une longue étude, pendant toute la durée de l'exercice qui vient de s'écouler, nous permet des réformes prudentes, mais sérieuses, bases d'une organisation nouvelle, qu'un avenir prochain réclame impérieusement.

Votre commission vous propose, Messieurs :

1° La séparation, réelle et complète du Bureau de bienfaisance de la Société des secours par le travail et de celle de l'Œuvre de la Miséricorde. La commune doit se réserver son unité d'action et de direction, indispensable dans une administration placée sous son contrôle direct.

2° La révision intégrale des listes des indigents assistés. Quand ces listes accusent un sixième de la population totale de notre commune, soutenu dans des proportions diverses, par la bienfaisance municipale, est-il possible de se défendre d'un douloureux étonnement ? Cette plaie effrayante, il faut la sonder courageusement, et, avant tout, la révision de ces listes nous paraît une mesure nécessaire ;

3° L'adjonction d'une commission municipale chargée spécialement de cette révision et du contrôle de la distribution des secours, concurremment avec le bureau et d'office, ne nous paraît pas devoir produire, seul, le résultat désiré. Nous vous proposons donc de créer une fonction nouvelle, applaudissant à une idée déjà émise, qui peut être, dans l'avenir, le point de départ d'une rénovation complète dans le système de l'assistance publique. Nous voulons parler des visiteurs et surveillants de quartiers, pris dans le sein du Conseil municipal ou choisis par lui et par les membres de la commission du Bureau de bienfaisance.

4° Un rapport trimestriel pourrait être présenté par la commission municipale au conseil, non-seulement sur les chiffres des secours et leur nature, mais sur leur proportionnalité spécialement et sur la moralité des indigents assistés.

5° La faculté, pour tous les indigents, de prendre leurs médicaments chez les pharmaciens de leur choix, qui présenteraient, à chaque trimestre, les mémoires des médicaments fournis par eux.

6° L'octroi de la ville de Saumur, qui, à lui seul, produit la moitié de son revenu total, a été l'objet d'un sérieux examen du conseil, dans le cours de cet exercice.

Vous avez nommé une commission qui s'est livrée à une enquête attentive et sévère. Les désordres regrettables et trop nombreux qu'elle nous a signalés, vous ont paru irrémédiables dans la situation actuelle, l'organisation même de l'octroi étant le grand obstacle aux réformes proposées. Il a semblé à votre commission que là, comme partout, l'unité d'administration et de direction est une condition nécessaire de toute amélioration et de toute réforme. Une longue expérience vous a démontré que la division de l'autorité, en entravant les mesures de redressement, en affaiblissant l'influence municipale, perpétue les abus et relâche la discipline.

En conséquence, elle ne se borne plus à vous demander quelques mutations dans le service, palliatifs insuffisants et toujours dangereux ; elle n'hésite pas à vous proposer une organisation nouvelle dont tous les éléments seront à votre disposition souveraine. L'opportunité des circonstances vous donne une pleine liberté d'action. Le traité qui liait la commune à l'administration des contributions indirectes, expire, par une simple dénonciation, avec cet exercice, et d'ailleurs, vous seriez dégagés par le changement seul de votre tarif. Votre commission est d'avis de placer l'octroi sous la direction unique de la commune elle-même. Elle pense

que cette réorganisation vous permettra toutes les réformes qui en seront les conséquences naturelles, et place au premier rang la concentration des services.

8° — Une subvention de 100 fr. avait été proposée par l'administration à la société de secours mutuels. Votre commission croit devoir ne point approuver cette subvention, parce qu'elle lui paraît contraire à l'esprit des statuts de la société, qui rejettent toute coopération étrangère.

D'un autre côté, elle annule également la subvention de 50 fr. accordée à l'ouvrier pour frais de chauffage, réservant toutes ses ressources pour l'œuvre de bienfaisance communale.

Mais, reconnaissant les services dévoués du corps des pompiers, la commission invite le conseil à rétablir la subvention annuelle de 2,000 fr., en outre de la somme de 344 fr. solde des tambours et de la prime d'encouragement, donation Couscher, pour le rééquipement de cette belle compagnie. Le conseil souhaiterait que cette subvention fût consacrée, dans l'avenir, en totalité ou en partie, à fonder une caisse de secours et de retraite.

9° — A la section VIII<sup>e</sup> du service des cultes, nous avons longtemps étudié le chiffre et les motifs de la subvention annuelle de 1,950 fr. fournie par la ville, comme supplément de traitement à MM. les desservants, et comme traitement à MM. les vicaires. Les premiers n'ont aucun droit à ce supplément de traitement. Quant aux seconds, ils n'ont droit à la subvention communale qu'autant qu'il est dûment justifié de l'insuffisance du revenu paroissial. Or, d'un côté, la fabrique de Nantilly s'étant abstenue de nous présenter son budget, l'abstention nous semble la seule réponse logique, sans discussion. D'un autre côté, le budget de la fabrique de Saint-Nicolas se balance en actif, dans cet exercice, et cependant il est démontré que cette fabrique est l'une des moins riches de la ville. Enfin, votre commission ne peut admettre l'état des recettes et des dépenses de quatre fabriques, notamment de celle de l'église de Saint-Pierre, la fiction ou la dissimulation y apparaissant trop fréquemment.

Elle vous signale, entre autres, certains faits dont la gravité révèle avec évidence la situation anormale de la fabrique de cette paroisse. M. Grolleau, ex-curé de l'église de Saint-Pierre, aujourd'hui évêque, avait demandé à l'administration municipale l'autorisation de construire. Cette demande fut agréée, et une somme de 1,933 fr. lui fut allouée à cet effet. Aujourd'hui, la fabrique fait figurer à son passif un chiffre de 4,536 fr. 60, reliquat d'une somme bien plus considérable, dépensée par M. Grolleau sans aucune autorisation.

La même fabrique ne reconnaît qu'une somme de 350 fr. aux recettes, quêtes et troncs, tandis que celle de Saint-Nicolas, comparativement si dépourvue de ressources, en apparence, accuse le chiffre de 600 fr., et que la fabrique de la Visitation accuse le chiffre de 300 fr.

La fabrique de la Visitation n'a pas craint de pousser la fiction jusqu'à porter zéro, en recettes, à l'article cire.

En présence de telles irrégularités calculées, la commission conclut au retrait du supplément de traitement à MM. les desservants et du traitement à MM. les vicaires. (A suivre.)

ties de dames contre son beau-père.

A onze heures, Magus, aussi exact que l'horloge de Varsovie, entra dans le salon, faisait une profonde salutation, et disait :

— Maître, il est l'heure.

Aussitôt Marpha interrompait l'air commencé, Wladimir brouillait les pions sur le damier, et tous, se levant, passaient dans la pièce voisine, pour y faire, en commun, la prière du soir, avec tous les domestiques.

Elle finissait par ces mots :

« Que Dieu protège la Pologne !

— Amen ! » répondaient les assistants.

Et ils se retiraient.

Les exercices de la journée avaient moins de régularité.

Souvent, quand le soleil, brillant au bord de l'horizon, faisait étinceler sur la neige durcie des millions de diamants, Marpha, son cousin et ses frères, emportés par une trêve, attelés de trois chevaux, allaient faire, à travers la campagne, de longues promenades, sans but déterminé. Ou bien,

les pieds chaussés de longs patins et la carabine sur l'épaule, les jeunes hommes s'amusaient à poursuivre, avec une merveilleuse rapidité, les lièvres blancs, si communs dans les forêts de sapins.

Adam excellait entre tous par son habileté dans tous les exercices du corps. Il s'y adonnait, non comme à un frivole délassement, mais comme à une préparation nécessaire à l'art plus sérieux de la guerre. Varié sans cesse le théâtre des chasses, que lui seul conduisait, il étudiait, sans en avoir l'air, toutes les ressources de la contrée ; et par les soins minutieux qu'il prenait de l'instruction de ses traqueurs, il était parvenu à composer, dans le seul village d'Atrada, un corps d'une trentaine de patineurs, assez habiles pour pouvoir, au besoin, harceler un égal nombre de Cosaques à cheval, sans avoir à redouter l'atteinte de leurs longues lances.

Deux ou trois fois seulement Marpha avait pris part à ces expéditions, et toujours elle avait étonné César par son sang-froid, la justesse de son coup d'œil et sa gracieuse

agilité. A la manière dont elle maniait une carabine, on eût dit qu'elle n'avait fait que cela toute sa vie.

— Pourquoi ne pas venir plus souvent avec nous ? lui demanda un jour le Parisien.

— Ma place est à la maison, répondit-elle, et mes armes naturelles sont les ciseaux et l'aiguille.

— Je soupçonne cependant que ce n'est pas pour coudre ou pour broder que, chaque jour, vous vous enfermez si mystérieusement dans votre chambre, pendant plusieurs heures, Marpha.

— Et en cela vous vous trompez, mon cousin, c'est justement pour broder et coudre.

— Ne serait-ce pas aussi pour écrire ?

— Écrire, fit-elle avec étonnement, qu'écrirais-je donc ?

— Vos mémoires, ma cousine.

— Fi donc ! je n'aurais pas cru que vous eussiez de moi une aussi triste opinion.

— Mais alors, pourquoi cacher avec tant de soin cette broderie ?

— Vous êtes un curieux, monsieur mon cousin ; c'est une surprise.

— Une surprise ! et pour qui ?

— Pour vous comme pour les autres.....

Ah ! voici les chiens qui lancent, suivons-les. Et, s'inclinant gracieusement en avant, elle partit, rapide comme une flèche.

— Cette Marpha est un mystère, murmura César, désappointé de n'avoir pu découvrir son secret.

Et il rejeta son fusil sur son épaule.

— A toi, César, à toi, s'écria Georges.

Un lièvre énorme, déboulant des sapins, piquait droit sur lui ; mais avant que le jeune homme, pris à l'improviste, eût épaulé son arme, l'animal avait disparu derrière les genévriers.

— A quoi penses-tu donc, s'exclama Chusco.

— Il prépare ses mémoires, répondit malicieusement Marpha.

— Et vous, cousine, que préparez-vous ?

— Vous ne le saurez peut-être que trop tôt, en prenant tout-à-coup une expression sérieuse. (La suite au prochain numéro.)



## Dernières Nouvelles.

M. Thiers est arrivé à Trouville à quatre heures 30.

Bordeaux, 5 août.  
Une tentative de déraillement préméditée a eu lieu à Ychoux, près de Mont-de-Marsan.

On fait une enquête.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

## SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

57, rue Taibout, à Paris.

Opérations de Bourse au comptant et à terme. — Paiement immédiat de tous coupons. — Prêts et avances sur titres français et étrangers à des conditions exceptionnelles. — Ouverture de Crédit sur garanties mobilières, et escompte du papier de commerce.

En présence de la nouvelle loi, tous les titres étrangers (autrichiens, espagnols, italiens, ottomans, etc., etc.) existant en France, étant soumis, sous peine d'amende, à un impôt supplémentaire, la Société se charge de faire régulariser toutes ces valeurs; et, en présence aussi des charges sans cesse plus lourdes imposées par les

gouvernements étrangers, elle se fait un devoir d'indiquer les arbitrages les plus avantageux avec les valeurs françaises.

Arbitrage exceptionnel pour les valeurs sans produit ou d'une négociation difficile et reconstituant pour les porteurs l'intégralité de leurs revenus.

Le président du conseil d'administration, LÉFÈVRE-DURUFLÉ, G. O. \*

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1536 — 3 août 1872.

L'illustration publie, dans sa livraison du 6 juillet, divers articles et dessins fort intéressants. Citons: le portrait du sergent-major Boeltz, qui vient d'être décoré pour sa conduite à la place de la Petite-Pierre, pendant la guerre; plusieurs dessins sur l'emprunt national, dont un grand représentant la colonne que donnerait l'or et l'argent des trois et des cinq milliards de l'indemnité, en prenant l'obélisque pour point de comparaison; une course d'autruches au Jardin d'acclimatation, par Lançon; la revue du mois par Bertall, etc., etc.

Avec ce numéro, est distribué aux abonnés d'un an la quatrième livraison de PARIS INCENDIÉ, l'histoire de la Commune la plus importante, la plus complète et la mieux faite de toutes celles qui ont paru. Rien n'y a été omis, atténué ou défiguré. L'écrivain qui retrace, ce lugubre drame, les artistes éminents qui en reproduisent le saisissant tableau, en ont été les témoins attentifs, et tel ils l'ont vu se dérouler sous leurs yeux, tel ils le racontent. Composé dans de telles conditions de sim-

cerité, cet ouvrage devait produire une vive impression. Aussi obtient-il un succès qui va chaque jour grandissant.

## TABLEAU SYNOPTIQUE

Des principales Tailles de la vigne à vin.

Nous apprenons que M. GIFFARD, sur la demande qui lui en a été faite, et pour faciliter autant que possible l'étude de la culture de la vigne, met en vente chez les principaux libraires son tableau synoptique dont il a été parlé dans la Revue d'Anjou, et pour lequel il a été fait des rapports favorables par le Conseil municipal, la Société industrielle, et qui a été approuvé par le Conseil départemental de l'instruction publique.

Ce tableau, qui reproduit les figures des tailles de l'école du Jardin fruitier, sur laquelle la Société d'horticulture doit faire des cours publics appliqués, peut être très-utile non seulement aux personnes qui s'occupent de la culture de la vigne, mais encore tout particulièrement à celles qui désirent suivre ces cours.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalescière Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, corgestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, fole, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalescière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASELLES. Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	55 70	»	»	50	907 50	2	50	»	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	82 80	»	»	10							
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	635	»	»	2	50	»	»
5 % Emprunt	87 10	»	»	50	445	»	»	5	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	»	910	»	»	10	»	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212	»	1	»	435	»	1	25	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	»	5	530	»	»	1	25	»	»
— 1865, 4 %	452 50	»	»	7	875	»	2	50	»	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	280	»	»	»	602 50	2	50	»	»	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	253 75	»	»	50	985	»	»	»	»	»	»
— libéré	255	»	»	»	860	»	»	7	50	»	»
Banque de France, j. juillet.	3985	»	75	»	532 50	7	50	»	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	657 50	3	50	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	530	»	10	»	725	»	»	15	»	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	440	»	»	»	21	»	»	1	50	»	»
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.											
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.											
Crédit Mobilier											
Crédit foncier d'Autriche											
Charentes, 400 fr. p. j. août.											
Est, jouissance nov.											
Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.											
Midi, jouissance juillet.											
Nord, jouissance juillet.											
Orléans, jouissance octobre.											
Ouest, jouissance juillet, 65.											
Vendée, 250 fr. p. j. juill.											
Compagnie parisienne du Gaz.											
Société Immobilière, j. janv.											
C. gén. Transatlantique, j. juill.	375	»	5	»	»	»	»	»	»	»	»
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	421 25	1	25	»	»	»	»	»	»	»	»
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	506 25	»	»	1	25	»	»	»	»	»	»
Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS.											
Orléans	288	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	285	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Est	281 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Nord	294 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ouest	284	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Midi	283 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Deux-Charentes	282 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vendée	260	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

## GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 6 mai).

### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

### DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — omnibus.			
4 — 44 — — soir, —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

## PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du 31 juillet 1872, enregistré;

Et à la requête de : 1<sup>er</sup> M. Charles-Louis vicomte de Caqueray, propriétaire au château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay, maire de ladite commune de Montreuil-Bellay, et en cette qualité président de droit de la commission administrative dudit Hôpital-Hospice; 2<sup>e</sup> M. Félix-Jean Guillot, docteur-médecin à Montreuil-Bellay; 3<sup>e</sup> M. Jean-Baptiste Paineau, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay; 4<sup>e</sup> M. Joseph-Marie Patouelle, propriétaire, ancien notaire, demeurant à Montreuil-Bellay; ces trois derniers agissant en leur qualité de membres de la commission administrative dudit Hospice de Montreuil-Bellay, agissant en sa dite qualité de président de la commission administrative de l'Hospice de Montreuil-Bellay; 2<sup>e</sup> M. Félix-Jean Guillot, docteur-médecin à Montreuil-Bellay; 3<sup>e</sup> M. Jean-Baptiste Paineau, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay; 4<sup>e</sup> M. Joseph-Marie Patouelle, propriétaire, ancien notaire, demeurant à Montreuil-Bellay; ces trois derniers agissant en leur qualité de membres de la commission administrative dudit Hospice de Montreuil-Bellay;

Elisant domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8, constitué pour ledit Hospice;

Notification a été faite à M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Saumur.

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le 5 juillet 1872, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe, ledit jour, de la copie collationnée d'un acte passé devant M<sup>e</sup> Hacaout, notaire à Montreuil-Bellay, le 21 novembre 1871, enregistré, contenant vente par M. Hippolyte Napoléon Héron, propriétaire, et M<sup>me</sup> Justine Robin, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay,

A l'Hospice-Hôpital civil de Montreuil-Bellay, ce accepté par 1<sup>er</sup> M. Char-

les-Louis vicomte de Caqueray, propriétaire au château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay, maire de ladite commune de Montreuil-Bellay, et en cette qualité président de droit de la commission administrative dudit Hôpital-Hospice; 2<sup>e</sup> M. Félix-Jean Guillot, docteur-médecin à Montreuil-Bellay; 3<sup>e</sup> M. Jean-Baptiste Paineau, propriétaire, demeurant à Montreuil-Bellay; 4<sup>e</sup> M. Joseph-Marie Patouelle, propriétaire, ancien notaire à Montreuil-Bellay; ces trois derniers membres de la commission administrative dudit Hospice; l'Hospice de Montreuil-Bellay autorisé à acquérir les immeubles ci-après désignés, par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 6 octobre 1871;

De: Un hangar, entouré de murs mitoyens de trois côtés avec ledit Hospice, une petite cour, lieux d'aisances avec cave sous l. cour et le hangar; le tout joignant de trois côtés l'Hospice et de l'autre côté vers nord la maison et le couloir réservés par les vendeurs; le tout situé à Montreuil-Bellay, quartier de la Porte-Saint-Jean, et d'une superficie de 28 mètres 49 décimètres carrés, tels qu'ils existent, sans exception ni réserve, et tels au surplus qu'ils sont figurés au plan géométrique dressé en vue de cette vente par M. Isidore Forget, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, le 7 avril 1871. Cette vente a été faite moyennant, outre les charges et conditions, la somme principale de 1,250 francs, payable dans un délai de trois ans, à compter du jour de la vente, avec intérêts à 5 p. 0/0 l'an;

Avec déclaration à M. le Procureur de la République que la présente notification lui est faite conformément à l'article 2194 du Code Napoléon, pour qu'il ait à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'il avisera, dans le délai de deux mois, et que faute par lui de se mettre en règle dans ledit délai, l'immeuble dont s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains de l'Hospice Hôpital de Mon-

treuil-Bellay, de toutes hypothèques de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires des immeubles dont s'agit sont, indépendamment des vendeurs: 1<sup>er</sup> M. André Perdriau, maçon, et M<sup>me</sup> Jeanne Rouillet, son épouse, demeurant ensemble à Montreuil-Bellay; 2<sup>e</sup> M. Auguste Milteau, maréchal-ferrant, et dame Zoé Colin, sa femme, demeurant à Montreuil-Bellay; 3<sup>e</sup> M. Antoine Freslon fils, serrurier, demeurant à Montreuil-Bellay; 4<sup>e</sup> M. Henri Rayé, jardinier, demeurant à Brézé, et demoiselle Henriette Rayé, sa sœur;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 31 juillet 1872.

(402) BEAUREPAIRE.

## A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

## A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

## A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE, dressée, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

## BAINS DE MER DE PORNICHET.

A LOUER MAISON GARNIE Sur la plage.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

D'OCCASION,

UN BUREAU NEUF avec tiroir, pour travailler debout. S'adresser à M. HUBLLOT, menuisier, rue de la Tonnelière.

1<sup>er</sup> 50 LE FLACON DÉSINFECTANT ANTI-PUTRIDE PHÉNOL-BOBŒUF 3<sup>e</sup> 50 LE LITRE MÉTASTATIQUE INSECTICIDE

Guérit: Brûlures, Coupures, Fièvres, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit: PESTE BOVINE, Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piétin, Pépie, Sang-de-rate, Typhus, etc. Il assainit: Écuries, Poulailers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes. Paris, 8, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

## Au Commerce et à l'Industrie.

## La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission-Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger).

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Boredeaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (333)

## HERNIES, PROLAPSUS ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par la Meptimide Rouillé. (Extrait de plantes marines.) Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLÉ, ph<sup>m</sup> de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables d'Olonne.